



# Sommaire

## **Avant-propos**

par Jean-Marie Brigant, *maître de conférences en droit privé  
et sciences criminelles, Le Mans Université* ..... 1

## **Propos introductifs**

par Jean-Jacques Urvoas, *maître de conférences à l'Université  
de Bretagne Occidentale, garde des Sceaux, ministre de la Justice  
(2016-2017), président de la commission des lois  
de l'Assemblée nationale (2012-2016)* ..... 5

## **PREMIÈRE PARTIE**

**La prévention du risque de corruption** ..... 11

### **TITRE I**

**Les acteurs** ..... 13

## **L'Agence française anticorruption**

### **Une agence qui sanctionne**

par Renaud Jaune, *sous-directeur du Conseil, de l'analyse stratégique  
et des affaires internationales* ..... 15

## **Actualité du contrôle des déclarations de patrimoine et d'intérêts par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique**

par David Ginocchi, *chef du pôle juridique et études de la Haute  
Autorité pour la transparence de la vie publique* ..... 21

<b>TITRE II</b>	
<b>Les actions</b> .....	31
<b>Se conformer : l'obligation de prévention et de détection des risques de corruption imposée aux entreprises par la loi du 9 décembre 2016</b>	
par Marie-Emma Boursier, <i>maître de conférences HDR, doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris-Saclay</i> .....	33
<b>Les obligations de déclaration de patrimoine et d'intérêts</b>	
par Jean-François Kerléo, <i>maître de conférences en droit public, directeur adjoint du Centre de droit constitutionnel de l'Université Jean Moulin Lyon 3</i> .....	43
<b>Le signalement des infractions de corruption par les lanceurs d'alerte</b>	
par Marie-Christine Sordino, <i>professeur à l'Université de Montpellier, directrice de l'Équipe de droit pénal (EDPM-UMR 5815 Dynamiques du droit)</i> .....	59
 <b>SECONDE PARTIE</b>	
<b>La réalisation du risque de corruption</b> .....	75
 <b>TITRE I</b>	
<b>Les incriminations</b> .....	77
<b>Une incrimination attendue : le trafic d'influence auprès d'agents publics étrangers</b>	
par Frédéric Stasiak, <i>professeur à l'Université de Lorraine</i> .....	79
<b>Du délit de prise illégale d'intérêts... aux prises légales d'intérêts : un délit sans limites ?</b>	
par Marc Segonds, <i>agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, IRDEIC-Centre d'excellence Jean Monnet (EA 4211), codirecteur du master 2 Lutte contre la criminalité financière et organisée d'Aix-Marseille Université, avocat au barreau de Toulouse (cabinet AS2A)</i> ..	89
<b>Le détournement de fonds publics par négligence</b>	
<b>Une infraction inattendue</b>	
par Jean-Marie Brigant, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Le Mans Université</i> .....	103

<b>TITRE II</b>	
<b>La répression</b> .....	117
<b>La convention judiciaire d'intérêt public</b> par Alexandre Gallois, <i>maître de conférences HDR</i> <i>à l'Université de Rouen</i> .....	119
<b>La prescription pénale en matière de corruption : une répression allongée</b> par Haritini Matsopoulou, <i>professeur à l'Université Paris-Sud</i> .....	129
<b>Les mutations de la peine d'inéligibilité</b> par Alexis Bavitot, <i>maître de conférences en droit privé</i> <i>et sciences criminelles, Université Jean Moulin Lyon 3</i> .....	139
<b>Propos conclusifs</b>	
<b>Synthèse</b> par Jacques-Henri Robert, <i>professeur émérite de l'Université</i> <i>Panthéon-Assas (Paris 2)</i> .....	149